

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain	A3
Convention de partenariat 2021-2022 entre le Département de la Mayenne et la Région des Pays de la Loire pour l'accès à la formation et l'emploi des personnes en insertion	

La Commission Permanente,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L4221-1 et suivants,
- VU** le Code de l'Education et notamment les articles L214-12 et suivants,
- VU** le Code de l'action sociale et des familles et notamment l'article L263-1,
- VU** le Code du travail, et notamment les articles L6111-3, L. 6121-1 et suivants,
- VU** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, dit règlement général sur la protection des données (RGPD),
- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération du Conseil départemental du 16 février 2015 adoptant le Pacte territorial d'insertion 2015-2021 de la Mayenne,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 1er juin 2015 adoptant le Pacte territorial d'insertion 2015-2020 de la Mayenne,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 14, 15 et 16 décembre 2016 approuvant la nouvelle offre de formation professionnelle structurée autour de trois grands programmes : PRÉPA, VISA, ACCES,
- VU** la délibération du Conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017 adoptant la Stratégie régionale de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (SREFOP) ainsi que le Schéma régional des formations sanitaires et sociales qui lui est annexé,
- VU** la délibération du Conseil régional du 22 mars 2018 adoptant le Plan de bataille pour l'emploi,
- VU** la délibération du Conseil départemental du 14 décembre 2018 adoptant le Programme départemental d'insertion 2019-2021

VU la délibération du Conseil régional des 20 et 21 juin 2019 adoptant le Plan régional pour une orientation tout au long de la vie,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Emploi, apprentissage, formation professionnelle, insertion

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

la Convention de partenariat 2021-2022 entre le Département de la Mayenne et la Région des Pays de la Loire pour l'accès à la formation et l'emploi des personnes en insertion,

AUTORISE

la Présidente à la signer.

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by several horizontal strokes and a final loop.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

REÇU le 25/05/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs